

XYLOPHENE Poutres et Charpentes

Triple Action

TRAITEMENT PREVENTIF ET CURATIF

Insecticide et anti-termites

Bois de charpente

DEFINITION

Produit de traitement.

Insecticide et anti-termites (voir conseils DYRUP).

Destiné au traitement préventif et curatif des bois de charpente et d'ossature par badigeon, aspersion ou injection.

Produit prêt à l'emploi qui ne doit pas être dilué.

DESTINATION

Tous les bois de construction intérieure de type charpentes (bois sous abri sans risque de réhumidification) ou d'ossatures bois à l'exception des bois situés dans des lieux humides (salle de bains, buanderies).

PROPRIETES

Intérieur.

Formule liquide.

Formule translucide.

Compatible avec les produits d'impression et de finition (teintures, vernis, lasures, peintures, vitrificateurs).

Odeur agréable et séchage rapide.

EFFICACITE - SANTE - ENVIRONNEMENT

Ce produit est efficace contre les insectes de bois secs à larves xylophages (Capricornes, Lyctus, Vrillettes) ainsi que contre les termites dans le bois.

XYLOPHENE Poutres et Charpentes Triple Action a passé avec succès les contrôles d'efficacité selon les normes suivantes :

Insecticide préventif :

EN 46 : efficacité préventive contre le Capricorne des maisons et autres insectes à larves xylophages.

Insecticide curatif :

EN 22 : efficacité curative contre le Capricorne des maisons.

EN 370 : efficacité curative contre la Vrillette.

Anti-termites :

EN 118 : efficacité contre les Termites.

Durabilité du produit appliqué :

Les contrôles d'efficacité préventive ont été effectués après épreuves de vieillissement accéléré.

EN 73 : épreuve d'évaporation.

EN 84 : épreuve de délavage.

Travailler dans les règles de l'art et respecter les quantités de produit à déposer dans le bois.

Traitement Termites : Il est conseillé dans ce cas de faire appel à un professionnel (Consulter DYRUP qui vous donnera les coordonnées d'un Applicateur Spécialisé XYLOPHENE).

Efficacité 20 ans :

Effectué dans les règles de l'art, le traitement offre une efficacité préventive insecticide jusqu'à 20 ans sur bois sains.

Les bois traités en préventif ne devront pas subir de coupe, de recoupe et de ponçage.

CARACTERISTIQUES

XYLOPHENE Poutres et Charpentes Triple Action est livré prêt à l'emploi et ne doit pas être dilué.

Aspect : Liquide, non gras.

Teinte : Incolore.

Densité : 1.000 +/- 0,02.

Point éclair : >100°C.

Insecticide : Cyperméthrine.

Solvant : Eau.

pH : 6.5 à 7.5.

Stockage : A l'abri des fortes chaleurs et du gel.

Maintenir le produit dans un local à une température d'au moins 10°C.

L'émulsion gèle à partir de 0°C. Si l'émulsion a été stockée un certain temps, il est fortement recommandé d'agiter avant l'emploi.

Conservation : 3 ans en emballage fermé d'origine à l'abri du gel et des fortes chaleurs.

Conditionnement : En bidons de 1L - 5L - 25Litres.

XYLOPHENE Poutres et Charpentes

Triple Action

AVANT MISE EN ŒUVRE

Les fonds doivent être sains, secs, non gelés, non givrés, dépoussiérés, compacts et préparés selon les règles de l'art et normes en vigueur, exempts de toutes particules non adhérentes et/ou peintures écaillées.

Tous les supports anciens doivent faire l'objet d'une reconnaissance préalable pour déterminer la nature des préparations.

La reconnaissance des fonds restant de la responsabilité de l'applicateur.

Pour réaliser un traitement efficace, XYLOPHENE Poutres et Charpentes Triple Action doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que sur les coupes et les extrémités. En conséquence, il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées contaminées.

Application sur bois secs et exempts de toutes finitions avec un taux d'humidité entre 8 et 18%.

Conditions d'application :

Humidité des bois : entre 8 et 18%.

Température : supérieure à 5°C.

Eviter toute application sur bois gelé ou givré.

APPLICATION

Outils : Brosse, pinceau, pulvérisateur horticole, matériel d'injection.

Nettoyage des outils et du matériel (produit frais) : Eau savonneuse.

Pulvérisation : Brasser le produit.

Bien homogénéiser le produit avant son utilisation.

1. Traitement préventif :

L'état de surface des bois doit être propre et exempt de toutes finitions.

Appliquer en 2 couches par badigeon ou aspersion basse pression sans apport d'air, sur toutes les faces, extrémités, coupes, en insistant sur les parties encastrées et assemblages.

2. Traitement curatif :

Sondage et bûchage des parties attaquées.

Remplacement des pièces n'offrant plus de résistance.

L'état de surface des bois doit être propre et exempt de toutes finitions.

1° Appliquer en 3 à 4 couches par badigeon ou aspersion basse pression sans apport d'air sur toutes les faces, extrémités, coupes, en insistant sur les parties encastrées et assemblages. (aspersion basse pression : 3 couches ou 3 m²/Litre).

2° Pour les poutres et chevrons supérieurs à 10x10 cm, percer des trous de 8 à 10 mm de diamètre du haut vers le bas tous les 30 cm en quinconce jusqu'aux 2/3 de l'épaisseur du bois. Après avoir introduit les chevilles, injecter le produit à l'aide d'un pistolet pour traitement des bois jusqu'à refus. Insister sur les parties encastrées dans le mur et assemblages. (20ml de produit par puits).

Travailler selon les normes et DTU en vigueur.

Se conformer aux prescriptions des fiches méthodes.

-Traitement curatif des charpentes vermoulues.

-Traitement curatif contre les mérules dans les constructions.

-Lutte contre les termites.

CONSUMMATION

Variable selon : L'imprégnabilité du bois - L'état de surface - Les sections - Le procédé d'application.

Bois sains : 5 m² par Litre environ (150 -180 gr/m² environ).

Bois attaqués : 3 m² par Litre environ (300 gr/m² environ).

SECHAGE

Variable selon : Les conditions de température - L'essence du bois - La quantité de produit appliquée - L'hygrométrie - La ventilation.

Entre 2 couches : 1 heure environ.

Séchage complet : 48 à 72 heures environ en atmosphère ventilée.

Séchage à cœur (en cas d'injection) : 3 à 4 semaines environ.

INCIDENCE DU TRAITEMENT SUR LES BOIS

Coloration et odeur : XYLOPHENE Poutres et Charpentes Triple Action ne confère au bois aucune coloration particulière. Il ne laisse pas d'odeur particulière.

Remontées de tanin : Ce produit peut provoquer des remontées de tanin sur des bois exotiques. Il est donc conseillé de faire un essai au préalable. S'il y a des remontées de tanin, appliquer sur les bois de l'acide oxalique dilué entre 10 et 20% d'eau.

Finition : Après le temps nécessaire au séchage, les bois traités peuvent être peints, vernis, cirés ou lasurés avec les produits de finition usuels. Ne pas appliquer de finition avant 48 heures.

Ce délai peut varier suivant les conditions d'ambiance (température et hygrométrie) ou la nature des finitions. Il est donné à titre indicatif.

XYLOPHENE Poutres et Charpentes

Triple Action

CONSEILS DYRUP

Tout revêtement présent à la surface des bois doit être éliminé avant application du XYLOPHENE Poutres et Charpentes Triple Action.

L'humidité des bois doit être inférieure à 20% et la température d'application supérieure à 5°C (Ne pas traiter les bois gelés, givrés ou mouillés).

Traiter tous les bois en contact avec d'autres bois, assemblages et parties encastrées dans les maçonneries.

Essuyer les coulures et flaques après application du produit et protéger les plâtres, les enduits et les peintures.

Retraiter les bois en cas de coupe, recoupe, ponçage, humidité (traiter la source).

Ne pas réaliser de mélange sans notre assistance technique.

Tout rabotage ultérieur au traitement nécessite un nouveau traitement, car il élimine le traitement antérieur.

Sonder, bûcher et broser les parties attaquées avant le traitement.

Pour tous renseignements techniques, contacter notre Service Conseils (01.56.84.03.95.).

PRECAUTIONS D'EMPLOI ET DE SECURITE

Ininflammable.

Se conformer aux recommandations spécifiées dans la note éditée par l'Institut National de Recherche et de Sécurité intitulée : « Produits de Traitement du Bois ». (I.N.R.S. : 30, rue Olivier-Noyer 75680 PARIS CEDEX 14).

Conserver hors de portée des enfants.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Il est important de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité :

Utiliser seulement dans les zones bien ventilées.

Aérer largement les locaux pendant et après l'application du produit.

Portez vêtements et appareils de protection appropriés pour se protéger la peau, les mains, les yeux, le visage et les voies respiratoires. Se laver les mains après manipulation.

En cas de pulvérisation ou aspersion se protéger les voies respiratoires à l'aide d'un masque à cartouche filtrante contre les vapeurs de solvants organiques de type A1 ou A2.

Utilisez les biocides avec précaution.

Avant tout utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

Éliminer les produits non utilisés et/ou l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

Toutes les espèces de chauves-souris et de martinets étant protégées, veillez à ce qu'ils ne soient pas exposés à ce produit.

Consulter la fiche de données de sécurité du produit sur : www.quickfds.com et les mentions figurant sur l'étiquette de l'emballage.

Cette notice a pour objet l'information de notre clientèle sur les propriétés et caractéristiques de ce produit. Les renseignements qu'elle comporte sont fondés sur nos essais réalisés dans les conditions d'utilisation conformes aux normes conventionnelles en vigueur. Nos recommandations d'emploi n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique, adaptée à la nature et à l'état des fonds du chantier à réaliser, ni engager la responsabilité de la Société DYRUP. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.

Edition JANVIER 2012 : Annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit.

DYRUP

2-6 Rue Henri Sainte Claire Deville Les Colonnades - 92500 Rueil-Malmaison

Tél : 01 56 84 03 00 - Télécopie : 01 56 84 03 83 - www.dyrup.fr



PPG Industries